



COMPLÉMENT

Volume 3

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

**de la zone spéciale de conservation
ETANGS DE L'ARMAGNAC**

Département du Gers FR 7300891



Juillet 2003

HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE HABITATS

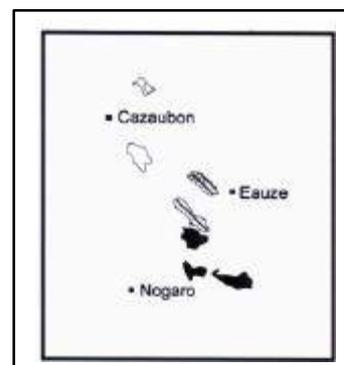
Habitat (* types d'habitats prioritaires)	Code NATURA 2000	CODE CORINE
Lacs eutrophes naturels – magnopotamion	3150	22.13 x 22.41 et 22.421
Lacs et mares dystrophes naturels	3160	22.14
Communautés de plantes annuelles des vases	3270	24.52
*Landes humides atlantiques méridionales à Bruyère ciliée et Bruyère tétralix	4020	31.12
Landes atlantiques plus sèches à Ajonc nain, Bruyères vagabonde, B. cendrée et avoine de Thore 31.237 Landes sèches mésophiles collinéennes	4030	31.237
Mégaphorbiaie hydrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin 37.7 Bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides, le long des cours d'eau et en bordure des forêts relevant des Glechometalia hederaceae et des Convolvuletalia sepium	6430	37.7
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120	51.2
*Forêts alluviales résiduelles 44.13 : galeries ou bosquets de Saule blanc et de Saule fragile (sous-type 1).13 et 44.3) 44.3 : forêts de frênes et d'aulnes glutineux (sous-type 8)	91EO	44
Chênaies galicio-portugaises à Chêne pédonculé et Chêne tauzin Souvent en combinaison avec les stades plus ou moins humides de landes à Avoine de Thore et à Bruyère à balais (Brandes).	9230	41.6

LACS EUTROPHES NATURELS X MAGNOPOTAMION

CODE 31-50
Corine



Photo : Suzel HURSTEL



Lacs eutrophes anciens dont l'accompagnement végétal est constitué par l'Hydrocharition et le Magnopotamion

Plantes caractéristiques : Petite lentille d'eau, Nénuphar blanc, Potamot flottant, Potamot crépu, Myriophylle en épis, Chara, Gaillard des marais, Massettes, Phragmite, Scirpes

Conditions stationnelles :	Pratiques actuelles :
Installés dans des vallons au sol imperméable, fermés par une digue d'argile, ils sont alimentés par des sources, les eaux de pluies ou des ruisseaux ou de rivières équipés de dérivations temporaires.	Les étangs sont utilisés pour la pisciculture extensive et dans certains cas l'irrigation.
Le caractère eutrophe des eaux est établi pour les cinq ensembles d'étangs, notamment en été et automne avec des pH entre 7.1 et 8.	Menaces :
On note en queue d'étang et parfois sur les bordures, le développement de l'aulnaie marécageuse ou de saule roux, bénéficiant des apports de limons dûs à l'érosion.	<ul style="list-style-type: none">- Dégradation de la qualité de l'eau- Présence d'espèces nuisibles et ravageuses de la végétation aquatique : Ecrevisse de Louisiane, Ragondin- Abandon de l'activité de pisciculture extensive voire abandon de l'étang

Etat de conservation : faible

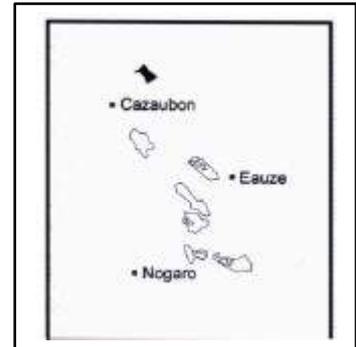
Le Magnopotamion ou végétation submergée est actuellement peu représenté (Potamot perfolié espèce caractéristique signalée non retrouvée). La végétation flottant librement est très diversement représentée. L'utriculaire, présente il y a une trentaine d'années au Pouy n'a pas été revue. La végétation flottante enracinée est surtout représentée au Pouy, au Moura et au Soucaret. Les roselières ont généralement régressé ou disparu. Les berges et les digues des étangs sont dégradés par les écrevisses de Louisiane et les ragondins qui y creusent leurs terriers.

Préconisations de gestion :

- **Amélioration de la qualité de l'eau et contrôle des populations de ravageurs**
- **Maintien de la pisciculture extensive**

MARE DYSTROPHE NATURELLE

CODE 31-60
Corine 22-14



Zone d'accumulation d'eau dues à l'absence de relief et à la convergence de fossés
Plantes caractéristiques : Sphaigne, Utriculaire, Osmonde royale.

Conditions stationnelles : Localisé uniquement sur le site du Marais, cet habitat résulte de conditions géomorphologiques et de l'activité humaine. En effet, l'absence de relief couplée à un réseau de fossés convergents crée cette zone d'accumulation d'eaux de couleur sombre. Le pH des eaux est de 4 à 5.	Pratiques actuelles : Cet habitat ne fait pas l'objet de pratiques particulières.
	Menaces : <ul style="list-style-type: none">- <i>Ouverture ou la réouverture de fossés</i> qui assèchent le milieu- <i>Utilisation de fertilisants et de pesticides</i>- <i>Envahissement par des végétaux exotiques</i>

Etat de conservation : faible

Cette zone d'accumulation de **0,37 ha** a vraisemblablement été modifiée dans sa forme lors d'anciennes tentatives de drainage. Cependant sa flore et ses conditions écologiques typiques ont été conservés.

Elle est très dépendante de sa prise en compte dans les aménagements forestiers et la gestion de la voirie.

Préconisations de gestion :

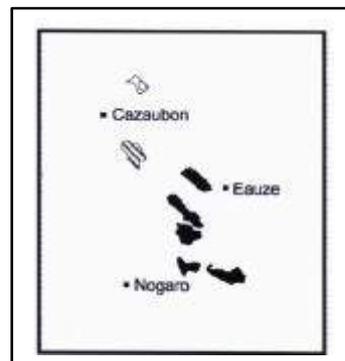
- ***Eviter l'assèchement et l'utilisation de biocides et de fertilisants***
- ***Maintien des conditions oligotrophes***
- ***Prise en compte dans la gestion forestière et de la voirie***

COMMUNAUTES DE PLANTES ANNUELLES DES VASES

CODE 32-70
Corine 24-52



Photo : Claire LEMOUZY



Formation pionnière des vases richement pourvues en substance azotée

Plantes caractéristiques : Bidens penché, Bidens tripartite, Souchet brun, Immortelle des marais, Poivre d'eau, Renoncule scélérate

Conditions stationnelles : On la rencontre ponctuellement en bord de rivière et plus largement près des étangs qui présente une baisse naturelle marquée du niveau d'eau (marnage) prolongée sur quelques mois d'été.	Pratiques actuelles : La pisciculture extensive consistant à empoissonner l'étang puis à le vidanger pour récupérer le poisson entraîne un certain marnage favorable au développement de cet habitat. Cependant l'utilisation de certains étangs pour l'irrigation est peu compatible avec son développement.
	Menaces :
	<ul style="list-style-type: none">- Abandon de la pisciculture extensive- Conversion de l'étang en réserve d'eau pour l'irrigation- Non-respect du régime naturel des cours d'eau

Etat de conservation : fort

Représentant seulement une superficie d'environ 2 ha sur l'ensemble des sites, il est présent au bord de tous les étangs dont le niveau baisse en été et ponctuellement sur les bords de la Douze.

La modification du régime hautes eaux hivernale-basses eaux estivale peut entraîner la disparition du marnage favorable au développement de cet habitat.

Préconisations de gestion :

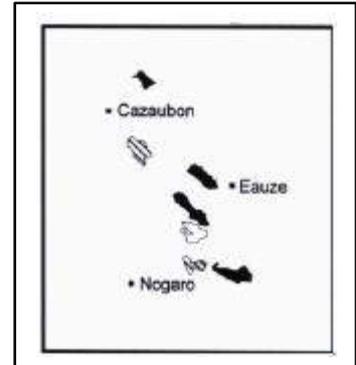
- **Maintien du marnage au niveau des étangs :** maintien de la pisciculture extensive
- **Respect du régime naturel des cours d'eau** (hautes eaux l'hiver, basses eaux l'été)

**LANDES HUMIDES ATLANTIQUES MERIDIONALES A
BRUYERE CILIEE ET BRUYERE TETRALIX**

CODE 40-20
Corine 31-12



Photo : Claire LEMOUZY



Formation primaire se développant sur sols humides acides, dominée par des Bruyères

Plantes caractéristiques : Ajonc nain, Bruyère ciliée, Bruyère à quatre angles, Bruyère à balais, Callune commune, Avoine de Thore, Molinie bleue, Grassette du Portugal, Sphaignes, Saule cendré ou à oreillette, Chêne tauzin

Conditions stationnelles :	Pratiques actuelles :
<p>Les landes atlantiques humides s'observent sur des replats ou petits vallons à sol humides alimentés par la subsidence ou le ruissellement des eaux de pluies ou par des suintements diffus (sources). Elles seraient des formations primaires.</p> <p>Les pH observés en surface y sont de 4,5 à 5.</p> <p>On observe cette formation soit en milieu ouvert, soit associée aux parties humides des bois-landes très clairsemés de chênes pédonculés, de chênes tauzin, de châtaigniers ou de pins maritimes.</p>	<p>Ces landes sont pour la plupart non utilisées ; des essais de boisements de Pins maritimes y ont été réalisés, sans succès.</p> <p>Par le passé, elles furent pâturées.</p> <p>Puis elles furent pour la plupart asséchées, amendées puis mises en culture.</p> <p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture ou la réouverture de fossés, qui assèchent le milieu et accélèrent la conquête par la forêt - Boisement artificiel : Plantations de peupliers et de pins maritimes

Etat de conservation : moyen
<p>Elles ont fortement régressé au cours du XXe siècle et couvrent environ 4 ha. Les plus caractéristiques sont observées au Marais et au Soucaret.</p> <p>Ne faisant plus l'objet d'entretien, les surfaces restantes tendent (lentement) à se fermer.</p>

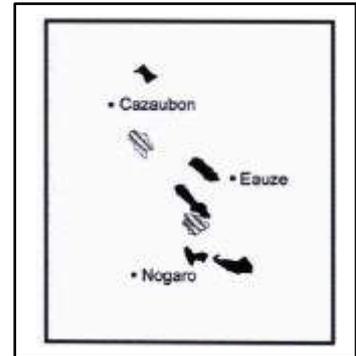
Préconisations de gestion :
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de l'ouverture du milieu (pâturage, feux, débroussaillage, étrépage) - Eviter l'assèchement

LANDES SECHES MESOPHILES COLLINEENNES

CODE 40-30
Corine 31-237



Photo : Jean-Michel PARDE



Formation secondaire se développant sur sols acides suivant l'humidité apparente du sol
Plantes caractéristiques : Avoine de Thore, Ajonc nain, Callune commune, Bruyère cillie, Bruyère cendrée, Bruyère vagabonde, Genêt à balais, Fougère aigle, Carex sp.

Conditions stationnelles :	Pratiques actuelles :
<p>Elles s'observent sous les coupes de pins maritimes, là où il y a respect du sous-bois. Les pH observés en surface (A1) sont de 4 à 5 selon l'humidité apparente du sol. On observe également cette formation sous les boisements clairsemés de chênes pédonculés ou de chataigniers, sur des bordures de bois. Elles sont plus étendues dans les zones où se développent le chêne tauzin.</p> <p>Sur les prairies de la Douze, elles consistent en des landes de reconquête sur prairies ou cultures abandonnées (peu caractéristique) alors qu'au Pouy, elles se limitent à certains talus peu étendus.</p>	<p>Ces landes sont pour la plupart non utilisées ; des essais de boisements de Pins maritimes y ont été réalisés, sans succès.</p> <p>Par le passé, elles furent pâturées.</p> <p>Puis elles furent pour la plupart amendées puis mises en culture.</p>
	Menaces :
	<ul style="list-style-type: none">- Abandon : Basculement vers un stade plus élevé et à terme forestier- Défrichement : Reconversion au profit de cultures de maïs ou de pins

Etat de conservation : moyen

Elles ont fortement régressé au cours du XXe siècle et couvrent environ **28 ha**. Les plus caractéristiques sont observées au Marais et au Moura.

Ne faisant plus l'objet d'entretien, les surfaces restantes tendent (lentement) à se fermer.

Préconisations de gestion :

- **Entretien de l'ouverture du milieu** (pâturage, feux, débroussaillage, étrépage)
- Eviter la reconversion vers des cultures

**MEGAPHORBIAIES
PLANITIAIRES**

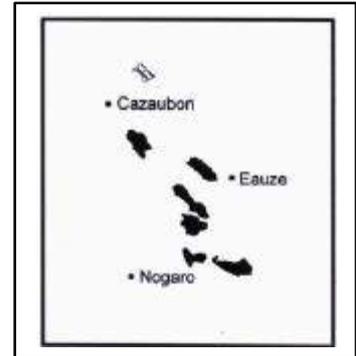
HYDROPHILES

D'OURLETS

CODE 64-30
Corine 37-7



Photo : Claire LEMOUZY



Bordures herbacées hautes nitrophiles et humides

Plantes caractéristiques : Alliaire officinale, Reine des prés, Géranium herbe-à-robert, Lierre terrestre, Salicaire.

Conditions stationnelles :	Pratiques actuelles :
Cet habitat se développe le long des cours d'eau, des haies fraîches et en bordure des bois et forêts en limite avec les milieux ouverts. Elle est plus développée là où les milieux sont variés et où la distribution linéaire est la plus importante.	L'entretien consiste généralement en un désherbage chimique systématique entraînant un appauvrissement et une simplification de la flore.
	Menaces :
	- Désherbage chimique systématique

Etat de conservation : fort

Cette formation très banale non menacée constitue un milieu de transition très important pour les espaces voisins. Cet habitat est riche en espèces dont certaines assez rares comme l'Osmonde royale.

Préconisations de gestion :

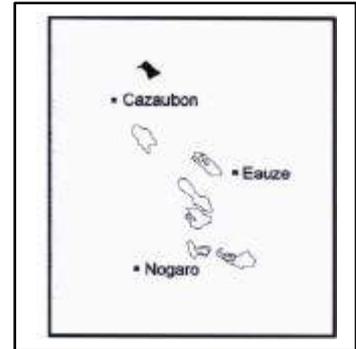
- **Favoriser l'entretien mécanique des bordures ou le pacage avec clôture**
- Intégration la flore herbacée lors de la création de haies

**TOURBIERE HAUTE DEGRADEE ENCORE
SUSCEPTIBLE DE REGENERATION NATURELLE**

CODE 71-20
Corine 51-2



Photo : Cahier d'habitat forestier



Sols de tourbe, imbibés d'eau une partie de l'année, présentant une végétation de lande acidiphile très embroussaillée

Plantes caractéristiques : Bouleau verruqueux, Sphaigne denticulée, Utriculaire, Bourdaine

Conditions stationnelles :	Pratiques actuelles :
<p>Il s'agit des vestiges d'un ancien marais, constitué d'un ensemble de tourbières et de landes humides ayant subi des drainages importants aux XVIII^{ième}, XIX^{ième} et XX^{ième} siècles.</p> <p>Elles se localisent dans les zones les plus plates et les plus mal drainées.</p>	<p>Aucune, sinon l'entretien très sporadique des canaux de drainage du marais.</p> <p>Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Ouverture ou réouverture de fossés drainant</i>, qui assèchent le milieu et accélèrent la conquête par la forêt. - <i>Envahissement par les bouleaux et la bourdaine</i>

Etat de conservation : faible
<p>Deux unités de cet habitat, respectivement de 7.5 et 1.6 ha sont présentes sur le site du Marais.</p> <p>Les dégradations consistent localement en fossés de drainage de profondeur moyenne qui ceinturent la zone sans parvenir à l'assécher efficacement. Ils favorisent cependant le développement d'arbres qui altèrent l'originalité du site : en effet l'état de la végétation correspond à des stades avancés d'embroussaillage, aspect ultime de la colonisation des tourbières. Toutefois, on note la persistance et le dynamisme des sphaignes.</p> <p>La restauration de cet habitat est encore possible (capacité de germination des graines contenues dans la tourbe).</p>

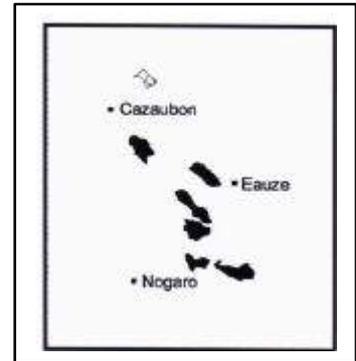
Préconisations de gestion :
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Restauration des tourbières</i> : débroussaillage et entretien de la végétation - <i>Eviter un assèchement plus élevé</i> - <i>Favoriser, dans la mesure du possible, la saturation en eau</i>

FORETS ALLUVIALES RESIDUELLES

CODE 91E0
Corine 44-13



Photo : Jean-Michel PARDE



Sous-type 1 : Formation se développant sur les sites d'étangs et aux bords des rivières

Sous-type 8 : Formation se développant dans des vallons en queue d'étangs

Plantes caractéristiques :

Sous-type 1 : Saule blanc, Saule cassant, Peuplier noir, Phragmite, Iris jaune

Sous-type 8 : Aulne glutineux, Frêne élevé, Laïche espacée, Laïche à épis pendants, Fougère femelle

Conditions stationnelles :	Pratiques actuelles :
<p><i>Sous-type 1</i> : Formant des îlots au sein des formations pionnières évoluées ou des franges plus ou moins étendues au bord des étangs, ce sous-type peut donner des unités pérennes là où l'humidité du sol limite l'implantation d'autres arbres. Ce sont soit des formations intermédiaires vers l'aulnaie-frênaie, soit se limitent à des positions plus ou moins précaires.</p> <p><i>Sous-type 8</i> : Arrivant souvent au contact de l'étang ou relayé par des boisements de saules arbustifs haut sur les derniers mètres, la strate herbacée de ce sous-type se mélange dans les parties les plus humides aux espèces annuelles des bancs de vases exondées.</p>	<p>Ayant parfois fait l'objet d'exploitation par coupe rase, à l'heure actuelle ces milieux ne sont généralement pas exploités de manière intensive. Certaines parties sont exploitées en taillis.</p>
	Menaces :
	<ul style="list-style-type: none">- Rectification et curage des cours d'eau- Boisement artificiel : Plantations de peupliers

Etat de conservation : fort

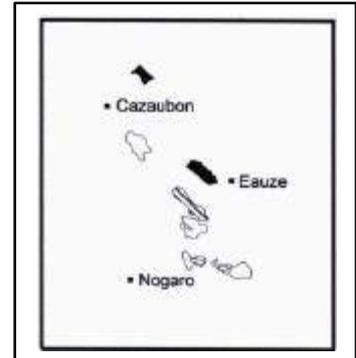
Le sous-type 1 est représenté au Moura et dans une moindre mesure aux étangs du Pouy et d'Escagnan. Le sous-type 8 est de loin le plus représenté (toutes les queues d'étangs)
Au total ce milieu représente environ **31 ha**.

Préconisations de gestion :

- **Exploitation et régénération possible** en évitant les travaux lourds
- **Maintien d'arbres vieux ou morts** pour leur intérêt faunistique
- **Eviter qu'elles gagnent sur les prairies et autres milieux ouverts**

CHENAIES GALICIO-PORTUGAISES A CHENE PEDONCULE ET CHENE TAUZIN

CODE 92-30
Corine 41-65



Formation du Sud-Ouest se développant sur des sols pauvres en unités parfois étendues

Plantes caractéristiques: Chêne tauzin, Chêne pédonculé, Molinie bleue, Bourdaine, Asphodèle blanche, Callune, Avoine de Thore

<p>Conditions stationnelles :</p>	<p>Pratiques actuelles :</p>
<p>Les chênaies sont localisées en bordure de boisements riches en chênes pédonculés ou châtaignier : elles sont les vestiges de stades plus ouverts ou de formations autrefois plus étendues notamment en mélange avec les landes.</p>	<p>Ces chênaies sont généralement non utilisées, mise à part une exploitation limitée pour le bois de chauffe.</p>
<p>Le chêne tauzin est un pionnier héliophile qui initie une dynamique de boisements.</p>	<p>Menaces :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture du milieu - Reconversion des parcelles

<p>Etat de conservation : moyen</p>
<p>Localisé sur les sites d'Escagnan et dans une moindre mesure au Marais, ce milieu représente environ 5 ha.</p> <p>Autrefois banale, ce type de chênaies prend de l'intérêt du fait de son actuelle rareté, probablement consécutive à la régression de l'élevage traditionnel et du pacage des landes et des bois.</p>

<p>Préconisations de gestion :</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'ouverture du milieu (pâturage, feux, débroussaillage) - Eviter la reconversion des parcelles

ESPECES DE L'ANNEXE II ET IV DE LA DIRECTIVE HABITATS

SITE DES ETANGS DE L'ARMAGNAC

REPTILES :

Cistude d'Europe

Emys orbicularis

INSECTES :

* Osmoderne ou Pique prune

Osmoderma eremita

Grand capricorne

Cerambyx cerdo

Lucane cerf-volant

Lucanus cervus

* : espèce prioritaire

POISSONS :

Lamproie de Planer

Lampreta planeri

MAMMIFERES CHIROPTERES:

Grand rhinolophe

Rhinolophus ferrum Equinum

Petit rhinolophe

Rhinolophus hipposideros

Barbastelle

Barbastella barbastellus

MAMMIFERES MUSTELIDES :

Vison d'Europe

Mustela lutreola

Loutre d'Europe

Lutra lutra



Photo : J-M PARDE



Situation en France
(Inventaire de la Faune menacée en France)

Présence :
- potentielle ou marginale 
- constatée 



Description

La Cistude d'Europe (reptile) est une petite tortue amphibie qui peut peser jusqu'à un kilo. Les individus adultes observés dans l'Armagnac pèsent de 350 à 640 g, leurs carapaces vont de 12 à 15,7 cm.

La coloration des écailles est très variable cuivrée, bronzée, étoilée, bleutée, ... La peau est marquée de nombreuses taches sombres sur fond jaune ou verdâtre.

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- totalement protégée au niveau national (arr. du 22/07/93)
- Vulnérable selon le Livre rouge de la faune menacée de France (MNHN 1994)

Habitats et moeurs

La cistude fréquente les étangs anciens (ici **45 ha**) entourés de bois et de prairies ainsi que le bocage avec des fossés, des mares, des ruisseaux, des prairies naturelles, des bas-fonds marécageux.

Les sites d'hivernage sont des zones annexes des plans d'eau principaux (mares, étangs marécageux, mare en forêt). Les sites de ponte (**ici sur 11 à 105 ha**) sont des terrains secs, à végétation rase et bien ensoleillés (pâtures, landes, friches, bordures de digues...). Ils peuvent être situés jusqu'à 400 m des étangs.

Le biotope principal est l'étang, principalement les zones tranquilles à végétation dense (arbres tombés, franges de roseaux) ou le principal point d'eau accessible.

La Cistude peut vivre très longtemps, la longévité de certains individus étant de l'ordre du siècle.

Pratiques actuelles

Traditionnellement, les étangs de l'Armagnac font l'objet d'une pisciculture extensive avec empoissonnement, croissance pendant un à 3 ans puis vidange, pêche et vente du poisson

La pêche liée au droit de propriété est réservée aux propriétaires, ce qui assure la tranquillité des sites.

Menaces

- **Dégradation des habitats** (mise en culture des prairies naturelles, suppression des landes et mares), et de la **qualité des eaux** (limons, pesticides), présence d'**espèces allochtones** (Ragondin, Ecrevisses, ...).
- Prédation importante sur les oeufs et les jeunes, **écrasement des adultes** en déplacement, par des véhicules.

Etat de conservation

La Cistude est représentée sur les cinq sites d'étangs où l'on compte **plusieurs dizaines d'individus reproducteurs**. Seuls quelques individus sont localisés dans le site des "prairies de la Douze". Elle est très rare dans la forêt du Marais à Barbotan.

Malgré l'absence de recul sur l'évolution du statut de la Cistude on peut penser que **son état actuel est satisfaisant**.

Préconisations de gestion

- Préserver les sites de pontes (prairies et landes en bord d'étangs) ; pas de fauche en mai-juin
- Pas de curage mécanique des mares d'hivernage et des fossés, d'octobre à avril
- En cas d'aménagement, limiter l'accès pour éviter le dérangement et maintenir des zones de tranquillité avec végétation dense (roseaux, arbres tombés...)

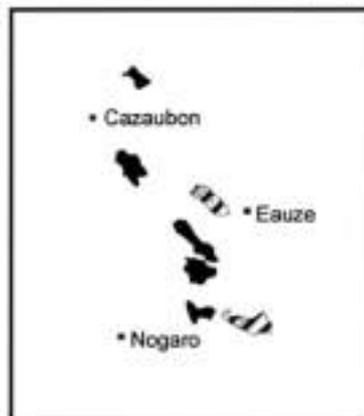
PIQUE-PRUNE

(*Osmoderma eremita*)



Présence :

- potentielle ou marginale
- constatée



Description

Ce coléoptère dont l'adulte est de couleur brun-noir brillant, de forme compacte, atteint 20 à 35 mm, avec des pattes à articles dentés. C'est la plus grosse Cétoine rencontrée en France ; sa larve est un gros ver blanc pesant 10 à 12 g. L'oeuf atteint 4 à 5 mm de diamètre.

Statut

- Annexe IV de la Directive Habitats (espèce prioritaire)
- Annexe II de la Convention de Berne
- Espèce totalement protégée au niveau national (arrêté du 22/07/93)

Habitats et moeurs

C'est un *insecte des humus et terreaux d'arbres creux*. Il vit dans les cavités des arbres âgés exposés au soleil, creux résultant de coupes de branches successives, de trous d'oiseaux ou d'insectes ou de branches pourries amenant la décomposition locale du bois à l'intérieur du tronc.

Son habitat est constitué par les alignements, les parcs et les bordure de bois de vieux arbres et forêts anciennes de chênes pédonculés essentiellement, mais aussi potentiellement saules, frênes et châtaigniers. Il habite souvent les arbres exposés au soleil (haies, arbres isolés, prés-bois, lisières) dont la température se réchauffe d'avantage et sèche le terreau à l'intérieur.

Pratiques actuelles

Le plus souvent les gros arbres de bordure qui se sont maintenus sont conservés par leurs propriétaires, jusqu'à ce qu'ils semblent sur le point de mourir ou qu'ils présentent un risque. Ils sont alors abattus et parfois débités en bois de chauffage. On notera l'intérêt des "chênes de palombières" qui sont relativement clairsemés et sont souvent conservés bien au delà de leur âge minimum d'exploitabilité.

Menaces

Suppression des habitats (*élimination des arbres âgés ou creux*), abandon des pratiques favorables comme l'émondage ou la taille en têtards, liées à l'entretien du bocage pour l'élevage et au maintien des savoir-faire paysans.

Etat de conservation

Cette espèce est signalée comme l'une des plus menacées d'Europe. Certaines zones riches en vieux chênes (forêts du Marais) et arbres des formations bocagères de bords d'étangs ou de prairies constituent un *habitat très favorable mais souvent menacé*. L'Osmoderme est ici relativement abondant (5 unités de la zone) dans les vieux arbres creux, têtards du bocage, chênes multicentennaires des parcs et allées. Il est accompagné d'une faune d'insectes remarquables, notamment le Bupreste du chêne.

Préconisations de gestion

Il faudrait poursuivre l'étude de cette espèce en Armagnac. Identification d'arbres fréquentés, *maintien des vieux arbres de bordure même morts, des vieux chênes de haut jet des parcs et prairies, assurer leur renouvellement*. Encouragement à la reprise de *taille des arbres en têtards* et à l'*émondage*, notamment dans les haies, restaurer les vieux têtards en leur donnant de la lumière, apposer un *repère visuel durable sur les arbres remarquables à conserver*.

GRAND CAPRICORNE

(*Cerambyx cerdo*)



Grand Capricorne

Dessin : Inventaire de la Faune menacée de France)

Présence :
- potentielle ou marginale
- constatée



Description Cet insecte allongé (24 à 55 mm pour les adultes) est un coléoptère reconnaissable notamment à ses longues antennes, aux articles grossiers et à ses élytres brun noirs brillants malgré leur revêtement granuleux.	Statut - Annexe II et IV de la Directive Habitats - Annexe II de la Convention de Berne - Espèce totalement protégée au niveau national (arrêté du 22/07/93)
Habitats et moeurs Cet insecte est lié aux vieux chênes. Son habitat est surtout ici la chênaie pédonculée âgée que l'on rencontre en formations boisées anciennes ou en alignements de vieux arbres (allées, limites de parcelles). Les larves se développent exclusivement sous l'écorce et dans le bois des parties aériennes des diverses espèces de chênes. La durée du développement larvaire est de 31 mois.	Pratiques actuelles Tous les cas de figure existent entre conservation des formations boisées sans gestion forestière et éradication des chênaies. Dans le bocage, les arbres de bordure tendent à être enlevés notamment lorsque les prairies sont converties en cultures. Menaces Dégradation ou disparition des habitats potentiels (lorsque l'exploitation élimine la plupart des vieux chênes, abattage des arbres de bordures, remplacement des chênaies par des cultures ou des plantations de résineux).

Etat de conservation

Présent partout, ses galeries ont été vues notamment dans des vieux chênes de la zone "du Marais" et des "prairies de la Douze". On manque de recul sur l'évolution de son statut qui est ici **satisfaisant**.

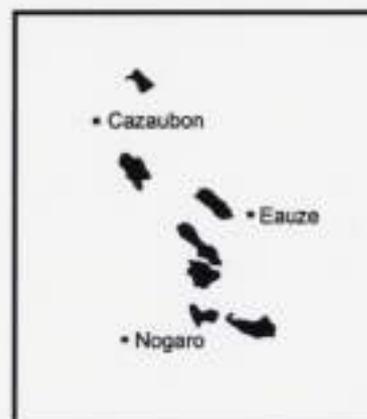
Préconisations de gestion

Le maintien des vieux chênes est bénéfique au cortège de coléoptères saproxyliques souvent dépendants du Capricorne, qui est une espèce pionnière. Conserver des chênaies âgées, intégrer les arbres de bordure à fort développement par des pratiques adaptées (émondage, taille en têtards, taille douce), plutôt que de les supprimer.
Favoriser le maintien des chênes dans le paysage agricole (haies, prairies, alignements).



Photo : J-M PARDE

Présence :
 - potentielle ou marginale 
 - constatée 



Description

C'est l'un de nos plus gros insectes, jusqu'à 10 cm de long pour certains mâles adultes. De couleur brun noir brillant, ce coléoptère est remarquable par la taille allongée des mandibules des mâles qui les utilisent pour se combattre. Ils sont cependant inoffensifs.

Statut

- Annexe II de la Directive Habitats
- Pas de mesure spécifique de protection nationale

Habitats et moeurs

Cet insecte est lié aux vieux arbres feuillus, ici chênes, charmes, châtaigniers, hêtres, aulnes, frênes, merisiers, ... en forêts, prés-bois, alignements (allées, haies en limites de parcelles) ou landes boisées.

La larve du Lucane se développe dans le bois de la souche et le système racinaire.

Elle y demeure 5 à 6 ans avant de donner un adulte, volant un mois environ, entre mai et août.

Son habitat est ici largement répandu et semble globalement en bon état.

Pratiques actuelles

Exploitation des bois pour le bois de chauffage (rotation de 20 ans) ou en bois de sciage avec un âge d'exploitabilité mal connu, mais probablement supérieur à 150 ans pour les chênes. Les formations sont entretenues en taillis sous futaie, en futaie, où sont abandonnées pour des périodes indéterminées liées à l'intérêt des propriétaires.

En milieu agricole, les arbres de bordures sont arrachés lorsque les parcelles de prairies sont agrandies ou mises en cultures.

Menaces

L'espèce n'est pas directement menacée ici malgré des tendances locales au morcellement des formations boisées (enlèvement des arbres en limite de parcelles cultivées, plantations d'arbres à cycles d'exploitation rapides). Ce sont surtout les habitats de haies et de bordures qui sont exposés.

Etat de conservation

Il est présent à peu près sur tous les sites et **semble généralement en situation prospère dans la zone.**

Préconisations de gestion

Maintien de vieux arbres, notamment des vieux chênes, ce qui sera bénéfique au cortège de coléoptères saproxyliques souvent dépendants du Capricorne, qui est une espèce pionnière.

Encouragement à la taille des arbres en têtards.

Maintien des haies avec arbres senescents, dans les espaces agricoles.

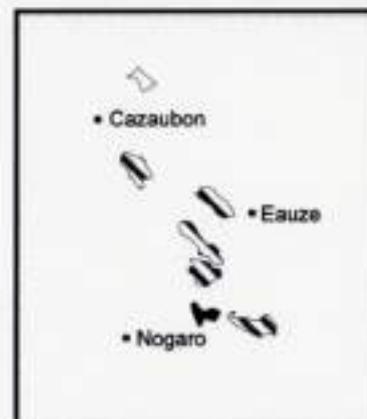
LAMPROIE DE PLANER

(*Lampreta planeri*)



Présence :

- potentielle ou marginale
- constatée



Description

C'est un cyclostome (poisson primitif) de la forme d'une petite anguille. Elle atteint près de 14 cm de long et fréquente des cours d'eau peu perturbés par les aménagements où elle passe inaperçue.

Statut

- Annexe II de la Directive Habitats
- Annexe III de la Convention de Berne
- Pas de mesure spécifique de protection nationale

Habitats et moeurs

La Lamproie de Planer habite les **ruisseaux ou le secteur supérieur des rivières**.

La larve ou ammocète vit 3 à 6 ans enfouie dans la **vase et les sédiments**, se nourrissant en filtrant des algues bleues et diatomées.

Devenue adulte, elle peut migrer de quelques centaines de mètres vers l'amont pour se reproduire. Les adultes fraient en avril-mai, sur un substrat de **gravier et de sable** où ils construisent un nid de forme ovale. Ils meurent après la reproduction.

Pratiques actuelles

Il n'existe pas d'exploitation de cette espèce. Certaines interférences pourraient exister avec les adultes en cas de lâchers de truites "portions".

Menaces

L'espèce semble ici en **situation précaire**. Les constructions de retenues d'eau ou d'autres ouvrages, sans dispositif de franchissement, la pollution et l'accumulation de pesticides dans les sédiments, les recalibrages de petits ruisseaux et l'ensablement des frayères, dégradent ses conditions de vie.

Etat de conservation

Elle a été observée en 2001 (CSP) lors d'une pêche électrique **sur la Douze**, à côté de l'étang du Moura. Elle est potentiellement présente sur la zone des prairies de la Douze, sur les ruisseaux non barrés par des digues et en aval des étangs, soit en tout 8,9 km. Vu l'état local des cours d'eau **on peut estimer que sa présence est menacée**.

Préconisations de gestion

Suivi de l'espèce et développement d'une meilleure connaissance, notamment des **frayères** en vue de leur conservation. **Lutte contre la pollution** ; pas de recalibrages ou de fossés rectifiant les têtes de versants ; **maintien des prairies bocagères** en bord de rivières.

GRAND RHINOLOPHE

(*Rhinolophus ferrum-equinum*)



Grand Rhinolophe

(Dessin : Inventaire de la faune menacée de France)



Présence :
- potentielle ou marginale
- constatée



Description

C'est l'une des plus grandes chauve-souris (mammifère) de France. Son envergure est de 35 à 40 cm. Son corps est recouvert d'un épais pelage brun-gris sur le dos et blanc crème sur la face ventrale. Comme chez tous les rhinolophes, une formation membraneuse surmonte sa région nasale, formée d'un "fer à cheval" et d'une "selle" équipée d'une lancette pointue.

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce protégée au niveau national (ar. du 17/04/1981)
- Vulnérable selon le Livre rouge de la faune menacée de France (MNH 1994)

Habitats et moeurs

Le Grand Rhinolophe recherche des paysages semi-ouverts, avec prairies pâturées bordées de haies, landes et friches. Il s'alimente à partir des bousiers, insectes des bouses et crottins d'animaux domestiques.

Les gîtes d'hivernage sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (caves, galeries...) qu'il rejoint en effectuant parfois des migrations de plusieurs dizaines de km. On a même noté, en France un déplacement de 500 km.

Les gîtes observés ici en période de reproduction sont des greniers de bâtiments agricoles traditionnels et potentiellement des toitures d'églises ou de châteaux.

Pratiques actuelles

Les zones bocagères, avec haies et prairies pâturées ont tendance à régresser, au profit des cultures; les bâtiments agricoles sont abandonnés.

Le vermifugeage du bétail est semble-t-il fait sans attention particulière à l'impact des produits sur l'environnement.

Menaces

La bannalisation des milieux, disparition des haies et prairies pacagées, extension de la maïsiculture, recalibrage des cours d'eau, mais également le dérangement dans les grottes, les traitements du bétail à base d'ivermectine (IVOMEK, EQVALAN, ORAMEC...).

On peut ajouter, comme pour le Petit Rhinolophe, la réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol, la pose de grillage anti-pigeons...

L'éclairage des édifices publics perturbe la sortie des individus dans les colonies de mise-bas.

Etat de conservation

Observé en période de reproduction sur le site bocager des "prairies de la Douze" à Cazaubon. Certaines autres zones ne semblent plus très favorables à l'espèce, essentiellement à cause de la disparition du bétail.

On ignore tout de l'évolution des populations de cette espèce, mais la régression sensible de son habitat et de l'élevage laisse penser qu'**elle se trouve probablement ici en situation précaire.**

Préconisations de gestion

Suivi de l'espèce.

Maintien de la diversité des milieux (haies, prairies naturelles, forêts de feuillus, ...). Privilégier l'utilisation de vermifuges à base de **Moxidectine**, **Fenbendazole** ou **Oxibendazole**, sans **Ivermectine**, la **protection des gîtes** (bâtiments, granges, caves,...) et de leur tranquillité seraient des actions concomitantes à mener pour préserver les populations de ce chiroptère.

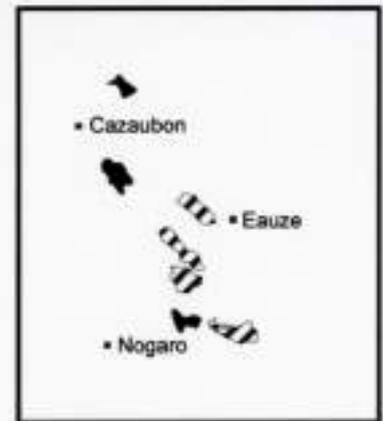
PETIT RHINOLOPHE

(*Rhinolophus hipposideros*)



Petit Rhinolophe

(Dessin : Inventaire de la faune menacée de France)



Présence :

- potentielle ou marginale
- constatée



Description

C'est une chauve-souris (mammifère) de petite taille. Son avant-bras mesure de 35 à 42 mm. Son corps est recouvert d'un pelage brun-gris sur le dos et blanc crème sur la face ventrale. Comme chez tous les rhinolophes, une formation membraneuse surmonte sa région nasale, formée d'un "fer à cheval" et d'une "selle".

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce protégée au niveau national (ar. du 17/04/1981)
- Vulnérable selon le Livre rouge de la faune menacée de France (MNHN 1994)

Habitats et moeurs

Le Petit Rhinolophe, recherche des milieux semi-ouverts, avec bocage et forêt.

Les corridors boisés ou haies, continus, sont très importants, un vide de 10 m semblant lui être difficile à franchir. Les gîtes d'hivernage sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (caves, galeries...).

Les gîtes observés ici en période de reproduction sont des greniers de bâtiments agricoles et potentiellement des toitures d'églises ou de châteaux.

Il est souvent associé aux maisons où il vit dans les greniers et les caves.

Pratiques actuelles

Les zones bocagères, avec haies et prairies pâturées ont tendance à régresser, au profit des cultures, les bâtiments agricoles traditionnels sont abandonnés.

Menaces

La principale menace est la banalisation des milieux, disparition des haies, extension de la maïsiculture, recalibrage des cours d'eau, mais également le dérangement dans les lieux d'hivernage ou de reproduction. On peut ajouter, la réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol, la pose de grillage anti-pigeons, la mise en sécurité des galeries par effondrement ou comblement des entrées ou encore l'accumulation des pesticides et des produits toxiques de traitement des charpentes.

L'éclairage des édifices publics perturbe le moment de la sortie des individus dans les colonies de mise-bas.

Etat de conservation

Le Petit rhinolophe est semble-t-il assez bien représenté et a été observé, en été, sur les "prairies de la Douze" à la forêt du Marais et à l'étang du Moura.

Il n'est pas douteux que l'on a ici des populations de quelques dizaines d'individus; mais les connaissances de base sur cette espèce font défaut. On ignore notamment où sont leurs sites d'hivernage et l'évolution des effectifs de l'espèce. Compte tenu de la régression des biotopes favorables, **on peut penser qu'elle est ici en recul.**

Préconisations de gestion

Suivi de l'espèce.

Maintien de la diversité des milieux (haies, prairies naturelles, forêts de feuillus, ...) et **protection des gîtes** (bâtiments, granges, caves,...) et de leur tranquillité seraient des actions à mener simultanément pour préserver les populations de ce chiroptère.

BARBASTELLE

(*Barastella barbastellus*)



Barbastelle

Dessin : "Les chauves-souris et les arbres" (SFPEM)

Présence :

- potentielle ou marginale
- constatée



Description

C'est une chauve-souris noirâtre avec la pointe des poils plus claire sur le dos. De taille moyenne, elle mesure (tête plus corps) 4,8 cm et a une envergure de 25 cm. Elle se reconnaît à ses oreilles larges, trapues et plissées en feuilles de chou, qui se rejoignent au milieu de la tête et à son museau court et assez large, faisant un peu penser à un groin.

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce protégée au niveau national (arrêté modifié du 17/04/1981)
- Vulnérables selon le Livre rouge de la faune menacée de France (MNHN 1994)

Habitats et moeurs

Cette espèce, dont la biologie est mal connue, est au moins partiellement, arboricole

La Barbastelle se rencontre dans les bois de feuillus et de résineux. Elle n'est pas frileuse aussi la rencontre-t-on volontiers en montagne.

A la belle saison, elle s'installe dans les fentes des arbres et sous leurs écorces décollées, évitant les cavités trop visibles. Elle fréquente aussi les bâtisses, se suspendant aux voûtes ou se glissant derrière les contrevents ouverts.

Pour passer l'hiver elle peut rester dans les troncs ou s'installer dans des cavités souterraines (cavernes, souterrains), surtout si le climat est rude.

Méfiante, elle vit habituellement isolée ou en petit groupes.

Pratiques actuelles

Une certaine tendance au morcellement des zones boisées et sur les sites du nord, à la plantation de conifères.

Menaces

Ce sont essentiellement l'**abattage des arbres creux ou fissurés** ainsi que les **traitements phytosanitaires** qui font disparaître les proies (petits papillons des bois ou diptères). L'élimination des arbres vieux ou dépérissants est défavorable à cette espèce dont la connaissance reste incomplète.

Etat de conservation

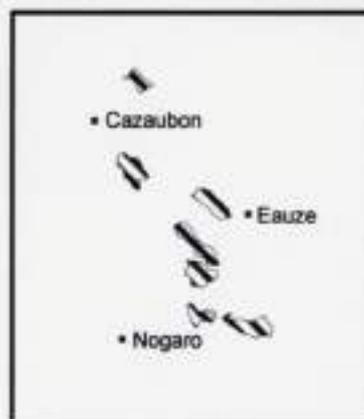
La Barbastelle est présente sur le site "prairies de la Douze", au Tourné (Cazaubon), où l'on a observé en 2001 (Dubourg et Savage) une **colonie de reproduction** de quelques dizaines d'individus (environ 50), ainsi qu'au Moura. C'est la seule donnée connue concernant la présence et la reproduction de cette espèce dans le Gers. Il n'existe aucune référence locale permettant de préciser l'évolution de son statut dans le passé. Des observations complémentaires seraient utiles.

Préconisations de gestion

Maintien de vieux arbres dans les zones où l'espèce est présente, installation de nichoirs plats si les gîtes font défaut. Amélioration de la connaissance locale sur cette espèce.



Présence :
 - potentielle ou marginale 
 - constatée 



Description

C'est un mustélide (mammifère) de couleur chocolat, plus clair sur le ventre, ayant généralement une tache blanche sur le menton et les lèvres. Mesurant de 30 à 40 cm de long, les mâles pèsent 0,6 à 1 kg et les femelles 0,4 à 0,8 kg. Il ressemble au Vison d'Amérique et à certains Putois.

Statut

- Europe : Annexes II et IV de la Directive Habitats
- International : * UICN espèce menacée d'extinction au niveau mondial,
- * Convention de Berne : annexe II
- France : espèce intégralement protégée (AM du 17/04/81).

Habitat et moeurs

Le Vison d'Europe est lié aux milieux aquatiques, tous les types de milieux aquatiques sont fréquentés. Dans les landes de Gascogne les types préférés sont les aulnaies à carex, les saulaies, les prairies à grands carex, les prairies à joncs et les tourbières, soit ici potentiellement environ 50 ha. Il semble rechercher des milieux partiellement à totalement inondés.

Il y prélève 140 à 180 g de nourriture chaque jour, prenant essentiellement des mammifères (rats, capagnols), des moiseaux, des amphibiens, des poissons (5%) et des reptiles.

Cette espèce est concurrencée avec succès par les visons d'Amérique échappés d'élevages, qui l'ont supplantée dans presque toute l'Europe.

Pratiques actuelles

Etant méconnu du public et peut être absent du site, il ne fait l'objet d'aucune exploitation, mais le Vison d'Amérique qui semble ailleurs le concurrencer très fortement, se multiplie actuellement en Armagnac.

Menaces

On ignore si cette espèce est présente ici, mais il serait nécessaire d'éclaircir le statut des visons observés dans la région (Panjas, Eauze, Castelnau d'Auzan, ...), afin de préciser s'il s'agit de visons d'Amérique en voie de colonisation. Une telle situation impliquerait une prise en compte appropriée, afin d'éviter une progression vers l'Aquitaine qui est l'un des ultimes bastions Européens du Vison d'Europe.

Etat de conservation

L'espèce est assez **bien représentée dans les Landes et le Lot-et-Garonne** voisins. Elle a été observée à quelques kilomètres d'ici, en Aquitaine, sur les bassins versants de la Gélise et de la Douze, qui comprennent les étangs d'Escagnan pour le premier et les six autres sites de bois ou d'étang pour le second. Notre zone appartient à son **aire de diffusion potentielle**.

Préconisations de gestion

Suivi : il est nécessaire d'établir les données de base sur les visons qui fréquentent l'environnement des étangs de l'Armagnac : espèce exacte, origine et répartition. S'il s'agit du Vison d'Amérique, il sera nécessaire de le **contrôler**, en effectuant des captures soutenues afin de limiter ses chances de propagation en direction de l'aire effectivement habitée par le Vison européen. Il serait de plus nécessaire de limiter la perméabilité des éventuels élevages détenant ces animaux.

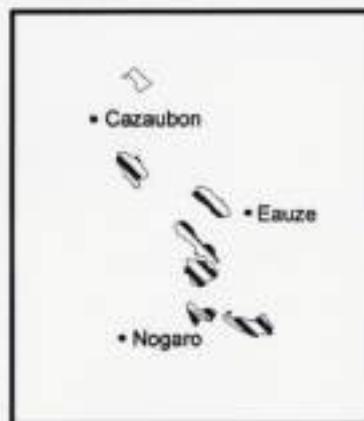
LOUTRE D'EUROPE

(*Lutra lutra*)



Photo : J. RUIZ-OLMO

Présence :
- potentielle ou marginale
- constatée



Description

C'est un mammifère aquatique dont le poids peut atteindre 14 kg, mais souvent n'en pèse que la moitié (sud de l'Europe). La femelle, plus petite que le mâle, pèse un tiers de moins. Son corps est couvert d'un pelage jouant le rôle d'isolant vis à vis de l'eau, ses pattes sont palmées et sa longue queue lui sert à se propulser dans l'eau.

Statut

- Europe : Annexes II et IV de la Directive Habitats
- International : Annexe II de la Convention de Berne, Annexe I de la Convention de Washington
- France : espèce intégralement protégée (AM du 17/04/81).

Habitats et moeurs

La Loutre habite les eaux douces, saumâtres ou marines. Elle vit essentiellement dans les rivières et les milieux humides annexes, ruisseaux, étangs, marais, soit **ici potentiellement 9 km de rivière et 44,6 ha d'étangs**. Les individus sont territoriaux et utilisent des tronçons de 1 à 30 km de cours d'eau, d'autant plus étendus, qu'ils sont pauvres en proies. La loutre y prélève chaque jour 12 à 15 % de son poids en proies, prenant essentiellement des poissons, puis des amphibiens, des rongeurs, des oiseaux et des serpents aquatiques.

Pratiques actuelles

La Loutre ayant disparu depuis plusieurs décennies de notre secteur, il n'existe pas de pratique propre à la gestion de cette espèce, autrefois chassée.

Menaces

Les menaces susceptibles d'entraver gravement sa colonisation et sa présence semblent ici être l'**élimination des poissons** par une **pollution des eaux ou des mises à sec** de la rivière d'une part, le piégeage ou le tir illégal d'autre part.

Etat de conservation

L'espèce ne fréquente pas encore nos sites régulièrement, mais il est vraisemblable qu'elle y passe de temps en temps. Elle est assez commune dans le département des Landes, voisin. Elle se reproduit notamment **sur la Douze**, à 28 km en aval de la zone des prairies de la Douze qu'elle est susceptible de coloniser rapidement, vu ses caractéristiques écologiques et l'expansion actuelle de l'espèce en France.

Préconisations de gestion

Suivi de l'espèce et développement d'une meilleure connaissance interdépartementale, sur la Douze.
Appliquer le **Plan de restauration de la Loutre d'Europe en France**, notamment **lutte contre la pollution, schéma directeur de restauration et d'entretien des berges**, avec **maintien des prairies bocagères, protection et restauration de la végétation naturelle** des berges dans les zones cultivées,.... etc.